

**Décision n° 2017-06 du 9 janvier 2017
donnant délégation de signature
au directeur de la direction territoriale Sud-Ouest
pour la passation et l'exécution du marché « Tierce Maintenance Applicative du
Système d'information Vizird »**

Le directeur général du Cerema,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 n° 2015-899 et le décret du 25 mars 2016 n° 2016-360 ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la délibération n° 2014-04 du conseil d'administration du 25 avril 2014, donnant délégations de pouvoir au directeur général pour attribuer le présent marché ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François Gauche, directeur de la direction territoriale Sud-Ouest, pour signer au nom du directeur général tous actes et documents relatifs à la passation et à l'exécution du marché « Tierce Maintenance Applicative du Système d'information Vizird ».

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 9 janvier 2017

Le directeur général

Signé

Bernard Larrourou